



Campagne de contrôle Alimentation particulière et compléments alimentaires 2013

La présente campagne a été effectuée par des agents du Service de la Sécurité Alimentaire, Direction de la Santé du Ministère de la Santé, dans le courant de l'année 2013

1. Champ d'application

L'objectif de cette campagne est de vérifier la présence de substances toxiques, à effet thérapeutique ou dopantes dans l'alimentation particulière et dans les compléments alimentaires.

2. Réglementation

- Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.
- Règlement grand-ducal du 11 décembre 2003 concernant les compléments alimentaires.
- Règlement grand-ducal du 8 avril 1991 relatif aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière.
- Code mondial antidopage.

3. Les méthodes

Echantillonnage

Certains échantillons sont prélevés à l'importation suite au contrôle douanier. D'autres échantillons sont prélevés sur le marché luxembourgeois dans les grandes surfaces ou dans les magasins spécialisés.

Méthodes analytiques

Les échantillons sont analysés par chromatographie gazeuse couplée à la spectroscopie de masse et par chromatographie liquide couplée à la spectroscopie de masse (identification, méthode screening général).

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		☎ (352) 2477 5620 ☎ (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu	
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 1/3	

4. Les résultats

Analyses	Matrice	Nbre éch	% conformité		%NC	Action
			Conforme	Non-conforme		
	Alimentation particulière	4	2	2	50 %	Substances non indiquées sur l'étiquetage
	Thés/infusions de plantes	6	6	0	0 %	/
	Compléments alimentaires	36	30	6	16 %	Substances à effet thérapeutique
		id	36	0	0 %	Substances dopantes
		id	32	4	11%	Substances toxiques
		id	35	1	3%	Suspicion NF
Total échantillons		46				

5. Conclusions

Pour cette campagne de contrôle les produits destinés aux sportifs, ceux destinés à la perte de poids et les stimulants sexuels ont été ciblés.

Les thés et infusions à base de plantes n'ont pas révélé d'anomalies.

De même aucune substance dopante, reprise sur la liste mondial antidopage n'a été retrouvée.

Par contre, certaines substances toxiques et/ou à effet thérapeutique ont été mises en évidence. Il s'agit essentiellement :

- de sildénafil, substance médicamenteuse utilisée dans les troubles de l'érection,
- de substances extraites ou non de plantes, qui peuvent être dangereux pour la santé du consommateur au sens de l'article 14 du règlement (CE) no 178/2002 et qui ne peuvent donc pas être mis sur le marché au Luxembourg.

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 2/3

6. Détails résultats analyses

/

Service de la sécurité alimentaire		9 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg		 (352) 2477 5620  (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
Campagne de contrôle	FC/LZ/PH	DOC-153-00	10/12/2013	Page 3/3